

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 18 janvier 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 janvier 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal à Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE, M. LEPOITTEVIN, Mme AMBROIS, Mme HERY, M. DUFILS, Mme GRUNEWALD,
Mme VILLETTE, M. LUCAS, M. GERMAIN, M. LEFEBVRE, Mme PETITET

Excusés :

M. ARRIVE, Mme COUSIN, Mme THEVENY

Absents donnant procuration :

Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme
AMBROIS), Mme THOMAS (mandataire : Mme PETITET)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_006

Approbation des tarifs 2023 - Prestations de maintien à domicile et prestations en résidences autonomie et EHPAD - Modification

Par délibération DEL_2022_013 du 31 janvier 2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a fixé le tarif des prestations de maintien à domicile ainsi que des prestations au sein des résidences autonomie et des EHPAD.

Pour l'année 2023, l'augmentation tarifaire (hors tarifs encadrés par la législation ou les partenaires du C.C.A.S.) est fixée, conformément à la note d'actualisation des tarifs pour 2023 de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin du 30 novembre 2022, à +7,1 %.

Par délibération DEL_2022_165 du 15 décembre 2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a fixé le tarif des prestations de maintien à domicile ainsi que des prestations au sein des résidences autonomie et des EHPAD.

Il est proposé aujourd'hui d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2023, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 :

AIDE À DOMICILE

GIR	TYPE D'INTERVENTION	TARIF HORAIRE 2022	TARIFS HORAIRE 2023
GIR 5 et GIR 6	Usagers pris en charge par la CARSAT, caisses, mutuelles (sauf RMA/Harmonie mutuelle), etc. *	24,50 €	25,60 € (encadré)
	RMA/Harmonie mutuelle**	24,50 €	25,60 € (encadré)
	Usagers pris en charge par le CDal / SDAS AM ***	24,50 €	25,60 € (encadré)
	Usagers sans prise en charge *	23,00 €	25,60 €
GIR 1 à	Usagers APA - hors ASPA ***	22,20 €	23,20 € (encadré)
	Usagers APA - bénéficiaires ASPA ***	23,00 €	23,50 € (encadré)

GIR 4		
	Usagers PCH ***	

Sans majoration pour les heures du dimanche pour tous les types d'intervention.
 * Applicable à compter du 01/01/2023
 ** Applicable à compter du 01/01/2023 sauf notifications ou prises en charges accordées avant le 31.12.2022
 *** Applicable à compter du 01/02/2023.

PORTAGE DES REPAS

PERSONNE SEULE	COUPLE	% D'USAGERS CONCERNÉS	TARIF 2022	TARIF 2023 (+7,1%)
0 à 881,99 €	0 à 1 526,99 €	30,6 %	6,30 €	6,77 €
882 à 1 168,99 €	1 527 à 1 877,99 €	19,4 %	7,60 €	8,13 €
1 169 à 1 557,99 €	1 878 à 2 199,99 €	21,5 %	8,60 €	9,20 €
1 558 à 1 999,99 €	2 200 à 2 799,99 €	15,9 %	9,30 €	9,96 €
2 000 à 2 799,99 €	2 800 à 3 599,99 €	5,5 %	9,80 €	10,50 €
> 2 800 €	> 3 600 €	7,1 %	9,80 €	10,50 €
Repas du soir			6,30 €	6,77 €
2ème repas couple			6,30 €	6,77 €
Repas de substitution			6,30 €	6,77 €

TÉLÉALARME (+7,1%)

PERSONNE SEULE	COUPLE	TARIF ABONNEMENT MENSUEL SOCLE TÉLÉALARME 2022	TARIF ABONNEMENT MENSUEL SOCLE TÉLÉALARME 2023
0 à 881,99 €	0 à 1 526,99 €	14,00 €	15,00 €
882 à 1 168,99 €	1 527 à 1 877,99 €	17,00 €	18,00 €
1 169 à 1 557,99 €	1 878 à 2 199,99 €	20,00 €	22,00 €
> 1 558 €	> 2 200 €	/	25,00 €

Options téléalarme - NOUVEAUTÉ -

	TARIF ABONNEMENT MENSUEL OPTION TÉLÉALARME 2023
Offre mobilité	18,00 €
Option GSM (absence de ligne fixe)	4,00 €
Chemin lumineux (3 barrettes)	10,00 €

LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT (+7,1%)

Service d'aide aux courses, service d'accompagnement au transport (Baladin), menus travaux.

PERSONNE SEULE	COUPLE	TARIFS 2022 (Carte 10 prestations)	TARIFS 2023 (Carte 10 prestations)
0 à 1 168,99 €	0 à 1 877,99 €	Gratuité	Gratuité
1 169 à 1 999,99 €	1 878 à 2 799,99 €	10,00 €	10,70 €
> 2 000 €	> 2 800 €	15,00 €	16,00 €

L'ensemble des tarifs applicables dans le cadre des prestations de maintien à domicile et de lutte contre l'isolement sont calculés sur la base du dernier avis d'imposition, revenu brut global.

En l'absence de justificatif de revenus, le tarif maximum est appliqué.

REPAS ET PRESTATIONS DIVERS DANS LES RÉSIDENCES AUTONOMIE ET LES EHPAD (+7,1%)

TYPE DE PRESTATION	TARIFS 2022 (prix unitaire)	TARIFS 2023 (prix unitaire)
RÉSIDENTS (pour les Résidences Autonomie) et PERSONNES EXTÉRIEURES (sauf bénévoles et stagiaires des établissements) pour les RÉSIDENCES AUTONOMIE et les EHPAD		
• Repas classique pris en collectif	6,30 €	6,77 €
• Repas classique pris dans le logement (sauf raison médicale)	8,30 €	8,90 €
• Repas thématique (apéritif dînatoire, barbecue, repas saisonnier...)	10,00 €	10,70 €
• Goûter thématique	5,00 €	5,50 €
• Repas de Noël	15,00 €	16,00 €
REPAS STAGIAIRES DU CCAS et BÉNÉVOLES DES ÉTABLISSEMENTS	Gratuité	Gratuité
REPAS PERSONNEL CCAS (Résidences Autonomie et EHPAD)	2,80 €	3,00 €
CHAMBRE D'HÔTES (la nuitée)	20,00 €	22,00 €

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les tarifs 2023 des prestations de maintien à domicile et des prestations en Résidences Autonomie et EHPAD, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

**Pour le Président et par délégation,
 La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL